

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 février 2024

Date de l'affichage de la convocation : 28 février 2024

En exercice : 13

Présent(s) : 10

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Le douze mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : LEPILLET Sonia

Absents : FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc

Secrétaire de séance : JOSSELIN Valéry

Pouvoirs : LEPILLET Sonia donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

Date de publication en ligne :

➤ **OBJET : Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Vu l'article R 2321-1 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 12/09/2022 n° 2022-15 du conseil municipal approuvant le passage à compter du 1^{er} janvier 2023 à la nomenclature M57 ;

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, **le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, et ce, dans la limite de **7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.**
- **Autorise** M. le maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE


Régis Vandewalle